

Affaire suivie par :
Eric GASSIES

Référence :
Dossier DAC-SA 2931 Courrier 1

**DEAL - Service Aménagement,
Urbanisme, Construction, Logement
Route du Vieux-Port
CS 76003
97306 Cayenne Cedex**

CAYENNE, le 10 août 2020

**Instruction d'un dossier au titre de l'archéologie préventive
ACCUSE DE RECEPTION**

Objet : MANA - construction d'une centrale hybride solaire / RN1 crique Ste Anne- piste Sainte-Anne - PR 242 + 500
F 1700 - permis de construire PC 973 306 20 20006

Conformément au titre II du livre V du code du patrimoine et plus spécifiquement à ses articles R. 523-11 et R. 523-12, la direction des affaires culturelles de Guyane - service de l'archéologie - accuse réception du dossier cité en objet à la date du 26 mai 2020.30/07/2020.

Compte tenu de sa nature et de sa localisation, je vous confirme que ce projet est susceptible d'affecter des éléments du patrimoine archéologique.
En conséquence, j'ai l'honneur de vous faire savoir qu'en l'état, il fera l'objet d'un arrêté de prescription de diagnostic archéologique.

Toutefois, le pétitionnaire peut saisir le préfet pour une demande anticipée de diagnostic (article L. 522-4 du code du patrimoine), accompagnée du dossier concernant le projet, lequel devra préciser l'emprise, l'implantation, la profondeur et les modes de fondations des ouvrages projetés.

Le Chef du service d'archéologie
Régis ISSENMANN

